

DECISION DU CCAS

N°22/2023

(Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

PORTANT SUR UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT  
POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS DE YOGA DOUX

NOUS, Alexis TEILLET, Président du CCAS de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale et notamment ses articles 21 et 22,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale n°04/2022 du 3 février 2022, conférant délégation de pouvoirs au Vice-président,

VU la délibération n° 49/2022 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022, portant sur une demande de subvention dans le cadre d'un financement d'actions de prévention auprès de la conférence des financeurs,

CONSIDERANT que la conférence des financeurs, réunie en séance plénière le 30 mars 2023, a validé le financement du projet,

CONSIDERANT que la prestation formulée par la convention établie avec Madame Elodie BURBAN, présente les qualités professionnelles requises,

DECIDONS

**ARTICLE 1 :** Une convention est signée entre le CCAS et Madame Elodie BURBAN, 6 rue de l'Artois 91600 Savigny-sur-Orge, pour l'organisation de deux sessions de six séances de yoga doux au profit des seniors saviniens, réparties de janvier à mars 2024.

**ARTICLE 2 :** La prestation payable à Madame Elodie BURBAN représentant un montant de 2 592 € TTC sera réglée par mandat administratif et cette dépense sera imputée sur le budget en cours du Centre Communal d'Action Sociale à la section de fonctionnement.

**ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale est chargée de l'application de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Le titulaire du contrat.

Enregistré en Sous-Prefecture  
17 OCT. 2023

Fait à Savigny-sur-Orge, le 10/10/2023

P/Le Président

La Vice-présidente  
Aurélie GUEGUEN

